

**MAIRIE
DE
VILLEGLY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY**

SEANCE DU 02 OCTOBRE 2023

Nombres de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 12

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Domaine :
SUBVENTION**

**Sous-domaine :
EXTENSION CENTRE
MEDICAL ET
PARAMEDICAL**

**OBJET :
Demande de
subvention au titre
du FPIC 2023**

N° 42/2023

L'an deux mille vingt-trois, et le 02 Octobre à 19 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 25 Septembre 2023

Présents : Alain MARTY, Raymond BENOIT, Janine POUSSE, Jean MAURY, Emmanuel COULONVAL, Véronique BROUSSE, François DUVERT, Véronique MARCAILLOU, Stéphane AZEMA, Joëlle LEVEJAC, Vanessa SALANDINI, Christophe FOURES.

Absents excusés : Michel GREFFIER, Christine SANCHEZ, Emilie BELUCHE.

Mme Véronique MARCAILLOU a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente le projet de réalisation de l'extension du centre médical et paramédical établi par M. PAULY, architecte à Narbonne.

Il indique que dans le cadre de la lutte contre la désertification médicale, la commune s'est engagée contre le risque de « fracture sanitaire » et l'installation de déserts médicaux et rappelle que la commune a répondu à un appel à projets « AMI » Santé, déposé auprès de la Région Occitanie afin de favoriser l'installation de professionnels de santé sur notre territoire.

Dans ce cadre, la commune envisage la construction d'un bâtiment qui permettrait d'accueillir 2 professionnels de santé. A ce titre, une demande de financement auprès de Carcassonne Agglo au titre du FPIC 2023 va être sollicitée.

Le projet établi par l'architecte s'élève à 352 759,83 € HT, soit 423 311,79 € TTC, maîtrise d'œuvre comprise.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Subvention FPIC 2023 : 32 501 €,
- Emprunt : 150 000 €,
- Fonds communaux : 170 258,83 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, :

- **Approuve** cette opération qui s'élève 352 759,83 € HT, soit 423 311,79 € TTC,
- **Sollicite** auprès de Carcassonne Agglo au titre du FPIC 2023, une aide de 32 501 €,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme
Le Maire,
Alain MARTY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20231002-20231002DEL42-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023